

LA FACE CACHÉE DE L'AFFAIRE SAUVAGE

En 2012, Jacqueline Sauvage abat son mari violent. Graciée quatre ans plus tard, elle est devenue l'icône des femmes qui tuent pour ne pas mourir. Mais une contre-enquête vient écorner cette image. Zones d'ombre, instrumentalisation médiatique, paroles de magistrats... Un livre passe au crible toute l'affaire. Morceaux choisis.

Lil s'était fait tatouer ses initiales près du cœur : « JS ». Elle avait fait graver les siennes : « NM ». Il lui offrait des armes comme d'autres offrent des bijoux. « J'étais follement amoureuse de lui », dira Jacqueline Sauvage à propos de Norbert Marot, son mari pendant quarante-sept ans. On pensait avoir tout lu sur l'affaire Sauvage. Mais l'enquête minutieuse d'Hélène Mathieu et de Daniel Grandclément exploite des éléments passés sous silence qui nuancent le storytelling médiatique. Le 10 septembre 2012, Jacqueline abat son mari violent de trois coups de fusil dans le dos. Condamnée à dix ans de prison, cette mère de famille de 69 ans devient l'icône des femmes battues qui tuent leur compagnon pour sauver leur peau. Un tollé (féministes, politiques, artistes) pousse le président Hollande à la gracier, le 28 décembre 2016. En quête de « vérité », les deux journalistes ont arpenté les lieux, dans le Loiret, et convaincu les magistrats de parler pour la première fois. Chaque année, une vingtaine de femmes sont jugées pour le meurtre de leur conjoint, mais il n'y a eu qu'une Jacqueline Sauvage. Qui est-elle vraiment ? Méritait-elle ce statut d'icône ? Contre-enquête. ■ MARIE HURET

vincent capman / riva press



La Vérité sur l'affaire Jacqueline Sauvage, d'Hélène Mathieu et Daniel Grandclément, Stock, 280 p., 19,50 €. Parution le 4 octobre.

LE MEURTRE

Le premier récit du 11 septembre est succinct et parfois incohérent. Le gendarme ne l'interrompt pas. Elle semble ne pas avoir totalement repris ses esprits depuis la veille au soir. Elle refuse l'avocat commis d'office et dira : « Ça ne servira à rien. J'explique ce que j'ai fait, c'est tout. » Les informations arrivent comme elles lui viennent à l'esprit, dans le désordre, mélangeant les relations avec ses enfants, les dettes de l'entreprise, les heures précédant le meurtre. [...] Elle poursuit son récit : pendant les préparatifs du déjeuner, les restes de la veille, du poulet avec de la purée, Norbert attaque son premier whisky de la journée. Tous deux se mettent à table. Il avale une cuillerée de purée et s'exclame : « On mange que de la merde ! »

Un déjeuner presque ordinaire dans la famille Marot, quand le père a bu. Il se ressert un verre. Jacqueline le regarde faire, angoissée. S'il boit encore, il va devenir violent. Ils prennent le café. Elle préfère fuir, éviter le conflit qui pourrait dégénérer, plonger dans le sommeil pour oublier la réalité. Vers 13 h 30, Jacqueline avale, dit-elle, deux cachets de Stilnox, un puissant somnifère, et s'étend tout habillée sur son lit. Elle pense avoir dormi un peu, une heure trente, deux heures peut-être. Elle est réveillée en sursaut. A-t-elle fermé sa porte à clé ? Ses versions diffèrent. Peu importe. ➤

► Son mari l'oblige à se lever : « *Bouge ton cul et prépare à manger !* » Elle se souvient qu'il a ajouté : « *Tu fais tout pour qu'il y ait un drame, tu fais tout pour que j'aille tuer les enfants !* » Elle titube, encore ensommeillée. Il la pousse dans la cuisine, sans doute le menace-t-elle de partir. Il éructe. « *Va rejoindre tes putain de filles et ton connard de fils !* » Puis ajoute qu'il tuera les enfants et elle après. Les menaces habituelles du père Marot. Ivre d'alcool et de colère, il se jette sur elle et la frappe.

Est-ce qu'il hurle ou crache-t-il sa colère froidement ? Aucun voisin n'a jamais entendu de cris ni de bruits de coups s'échapper de la maison des Marot. Seulement parfois contre le fils.

L'orage est passé. « *Je vais prendre un whisky, ça me fera du bien.* » Il se ressert un verre, ajoute du Schweppes et un glaçon et va le boire dehors. Il se cale dans le fauteuil de plastique vert sur la terrasse devant la maison, pose son verre sur la table de jardin juste à côté, puis allume un cigare. Pas totalement calmé, Jacqueline l'entend marmonner tout seul.

Quelle heure est-il à ce moment-là ? Seize heures peut-être. C'est alors qu'elle a « *pété un plomb* ». « *Juste après qu'il m'ait frappé, dit-elle, j'ai pris le fusil et je l'ai tué.* » Comme pour conclure son audition, elle dira : « *On a eu des bons moments, et puis des mauvais, et puis voilà.* »

LE PROCÈS EN APPEL

Les débats ont commencé un lundi matin. L'avocat général voit arriver deux avocates en talons-aiguilles, précédées d'une équipe de télévision. « *Ça faisait très Paris qui débarquait dans la province profonde.* » Lors des pauses, elles entrent en scène en répondant dans le prétoire aux questions du journaliste de TF1. L'ambiance théâtrale gêne la présidente, tenue de protéger ses jurés « *perturbés, inquiets à l'idée d'être filmés* ». Dès l'entrée du palais de justice, l'équipe de « Sept à huit » suit les trois filles de Jacqueline Sauvage et enregistre leurs réactions. Fabienne : « *On ne sait pas à quoi on s'attend.* » Sylvie : « *Allez, on y croit !* » Après avoir témoigné, elles sont interviewées dans un studio installé dans la salle des pas perdus. « *Pomponnées, maquillées* », regrettera une magistrate, comme si cette préparation enlevait de la crédibilité à leur témoignage. Le nombre de demandes d'accréditation pour des journalistes parisiens surprend Isabelle Raimbaud-Wintherlig, la présidente des assises. Une trentaine pour « *un petit dossier a priori banal* ». Du jamais-vu. Les deux nouvelles avocates, Me Nathalie Tomasini et Me Janine Bonaggiunta, ont réussi à éveiller l'attention de la presse. [...]

Télé, presse, tweets, la caisse de résonance est en place. Après une longue réflexion, et l'assurance que nous ne trahisons pas ses propos, Isabelle Raimbaud-Wintherlig, la présidente, nous reçoit dans son bureau. Une pièce encombrée de dossiers au sol, sur le manteau de la cheminée, sur la large table en bois.



alexandre marchi / photopqr / test républicain

AMBIANCE THÉÂTRALE

Me Janine Bonaggiunta (à g.) et Me Nathalie Tomasini, avocates de Jacqueline Sauvage. Associées dans un cabinet parisien spécialisé dans les affaires de violences intrafamiliales, elles invitent les journalistes dans le prétoire et emmènent le procès sur le terrain médiatique.

Ce procès rebat toutes les cartes d'un jeu convenu. Les magistrats ne parlent jamais, sauf quelques-uns dans le cadre de cette affaire, tant ils ont regretté de ne pas avoir pu le faire au moment de l'emballage médiatique. Pour Isabelle Raimbaud-Wintherlig, nous recevoir est une première. « *Nous avons été heurtés par les fausses informations qui circulaient dans les médias, et nous n'avons rien pu dire. Notre problème est que la justice est muette.* » Au cours de l'entretien, elle dira, une nuance de regret dans la voix : « *J'avais tourné la page et vous m'y replongez.* » Dans son souvenir, les deux avocates semblaient diriger l'équipe de TF1 : « *Ils voulaient tout enregistrer, semblant ignorer qu'il était interdit, sauf demande préalable, de filmer une audience !* » Elle accepte les caméras pendant les pauses, à condition que la cour et les jurés n'apparaissent pas à l'image. Les avocates surprennent et agacent. Elles sont deux, toujours deux. Jamais l'une sans l'autre. Collées, inséparables. Un même personnage à deux têtes, blondes sur robe noire. Elles plaident à deux et répondent ensemble aux interviews. Leur duo tient depuis six ans, date à laquelle elles ont créé leur cabinet spécialement dédié à la défense des femmes en souffrance.

LE VERDICT

En février 2016, Bernadette Dimet a été condamnée à cinq ans avec sursis pour avoir tué son mari avec un fusil de chasse. Accusée d'assassinat, sa condamnation a été transformée en violences volontaires ayant entraîné la mort.

En mars 2016, Sylvie Leclerc, défendue elle aussi par Mes Tomasini et Bonaggiunta, a été condamnée à neuf ans de prison pour avoir tué son mari dans son sommeil. Il en avait fait sa « chose », son objet sexuel.



olivier cosan / photopap / le parisien

En novembre 2016, Béatrice Marion a été condamnée à huit ans de prison pour le meurtre de son mari. Il avait tenté de la tuer à coups de couteau et poursuivie avec un hachoir.

En décembre 2016, Chantal Laurent-Tropet a été condamnée à cinq ans de prison avec sursis pour avoir abattu son ex-mari, pendant dans son sommeil, avec un fusil de chasse. Il avait déjà été condamné deux fois pour violences contre son épouse, dont il était divorcé.

Le 4 décembre 2015, Jacqueline Sauvage est condamnée à dix ans de prison. Même si aucune affaire n'est comparable, la peine semble sévère. Les premiers conseils de l'accusée, dessaisis avant l'appel, ont été surpris par le verdict. L'un et l'autre pensent que, s'ils l'avaient défendue, elle aurait « pris » moins.

« Quand j'étais son conseil, se souvient M^e Emmanuel Gonzalez, j'avais dit aux filles de Mme Sauvage que j'imaginai une peine de cinq ans avec sursis. Ça a été le double sans sursis. Plusieurs choses bloquent avec cette femme : vous dites que vous êtes battue, votre mari fiche le camp avec une autre et vous allez le récupérer ? Ce n'est pas bon, ça. Enfin, elle n'a pas réussi à montrer ou à faire semblant de montrer qu'elle regrettait la mort de son mari. Son côté renfrogné ne passe pas. Même si

À L'ÉLYSÉE

Le 29 janvier 2016, Carole (à g.), Sylvie et Fabienne (à d.), les trois filles de Jacqueline Sauvage, se rendent au palais présidentiel pour demander la grâce de leur mère. Le 28 décembre 2016, François Hollande prononce une grâce totale.

une personne victime de violences conjugales n'est pas nécessairement quelqu'un qui attire la sympathie. »

Avant d'être dessaisi de l'affaire, il avait réfléchi à sa plaidoirie : « Je n'aurais jamais plaidé la légitime défense. Avec trois balles dans le dos, c'est bizarre, non ? Les deux Parisiennes [les avocates], je pense qu'elles sont bonnes dans les médias, moins au palais. »

Même constat pour Me Charles Dubosc. Lorsqu'il a appris que les nouvelles avocates allaient plaider la légitime défense, il a prévenu les filles de Jacqueline : « Insistez plutôt sur l'altération des capacités de votre mère, la légitime défense, ça ne passera pas. Mme Sauvage, dans cette affaire, elle a été un pion. » Frédéric Chevallier, l'avocat général, va plus loin dans sa critique : « Jacqueline Sauvage a été "sacrifiée". Ses avocates n'étaient pas là pour faire du droit pénal, elles n'étaient pas là pour défendre cette dame. Elles ont éventuellement plaidé la bonne cause, mais pas avec la bonne personne représentative de cette cause. » [...]

Isabelle Raimbaud-Wintherlig, enfin, la présidente, plus modérée, justifie le verdict : « Il faut comprendre que Jacqueline Sauvage risquait la perpétuité. Elle a été jugée avec des circonstances atténuantes au regard de la vie que lui avait fait endurer son mari. Elle apparaissait comme une femme malmenée, maltraitée, mais pas martyrisée. Le jour des faits, elle a été victime de violences, c'est sûr. Elle a reçu des coups, mais elle n'a pas été victime de violences graves. Le fait de prendre un fusil était disproportionné et il s'est écoulé un temps assez long entre les coups reçus et le meurtre. En outre, elle avait réussi à faire progresser son mari pour monter leur société. L'entreprise était sa réussite à elle. Elle en était fière. La dimension d'emprise n'apparaissait pas. Mais, ajoute-t-elle, le procès aurait pu être différent. Les jurés sont touchés par une femme sincère, qui regrette. Les avocates ne sont pas arrivées à obtenir cette sincérité. Mme Sauvage n'a pas donné cette image. » ➤

“JE N'AURAIS JAMAIS PLAIDÉ LA LÉGITIME DÉFENSE. AVEC TROIS BALLES DANS LE DOS, C'EST BIZARRE, NON ?” M^e EMMANUEL GONZALEZ

> LA GRÂCE

Le chef de l'Etat a maintenant entre les mains les avis des hauts magistrats, de sa conseillère, de la garde des Sceaux, donc tous les éléments lui permettant de prendre sa décision. Il hésite encore, les avis sont divergents. Mais la rue gronde. Il choisit de sonder ses plus proches collaborateurs. Chaque samedi, une petite dizaine de conseillers partagent un déjeuner avec le président. Chacun donne son opinion sur les sujets de la semaine. Ce samedi de la fin du mois de janvier, François Hollande propose un tour de table. Grâce partielle, grâce totale ? Gaspard Gantzer, le conseiller en communication, explique qu'il ne faut pas commettre la même erreur qu'avec l'affaire Leonarda. La conseillère politique ne voit pas le rapport : « Pour l'affaire Leonarda, on s'était trompé sur le fond, là, on a raison. » Gaspard Gantzer donne son avis : grâce totale. « C'est mieux pour la com », persifle sa voisine. Pour l'expert politique aussi : grâce totale. La conseillère économique n'est pas d'accord : Mme Sauvage a été condamnée deux fois en cour d'assises à la

GRÂCE PARTIELLE OU TOTALE ? HOLLANDE HÉSITE, LES AVIS SONT DIVERGENTS. MAIS LA RUE GRONDE. GRÂCE TOTALE. "C'EST MIEUX POUR LA COM."

même peine, elle ne semble pas être une femme sous emprise.... Grâce partielle. Le conseiller politique se tourne vers elle : « Tu ne sais pas ce que c'est qu'être une femme battue ! » Elle lui répond sèchement : « Parce que toi, tu sais ? » Même au sein de l'Élysée, dans ce salon feutré où déjeunent les proches du chef de l'Etat, les passions se déchaînent autour de Jacqueline Sauvage. Le tour de table se poursuit. Le directeur de cabinet est pour la grâce partielle, la directrice adjointe aussi. Majoritairement, les femmes sont favorables à la grâce partielle, les hommes à la grâce totale. « Je pense que la position des hommes était une posture pour lutter contre leur propre machisme. Ils le sont terriblement ! » analyse l'une des participantes. Difficile de savoir si ce déjeuner a influencé le chef de l'Etat. Cette même interlocutrice, qui le connaît bien, décrypte son comportement : « Je pense qu'il était vraiment partagé. Il avait besoin d'entendre les arguments des uns et des autres. La variété des opinions lui permettait de se faire une idée de ce que les Français allaient penser. Au fond, ce qui comptait pour lui, ce n'était pas le raisonnement ou l'expertise, mais ce que pensaient les gens. » Le président s'entretient une dernière fois avec sa conseillère justice. « J'ai pu appuyer ce que j'avais écrit, dit-elle, mais, à l'issue du rendez-vous, je ne savais pas ce qu'il allait faire. » ■



HÉLÈNE MATHIEU ET DANIEL GRANDCLÉMENT

INTERVIEW

"IL EXISTE UNE

HÉLÈNE MATHIEU ET DANIEL GRANDCLÉMENT

Marianne : Héroïne d'un futur téléfilm (interprétée par Muriel Robin) et d'un livre paru en 2012 – Je voulais juste que ça s'arrête –, Jacqueline Sauvage est devenue une icône. Vous révélez une personnalité plus complexe...

Hélène Mathieu : Jacqueline Sauvage a l'image d'une femme pétrifiée par la peur, qui a tué son mari dans un moment de rage où elle venait d'être battue pour la énième fois. Ce n'est pas complètement faux, mais il existe une autre Jacqueline Sauvage. Une femme à fort caractère, accrochée à sa réussite sociale. Une femme à la fois brutale et soumise. Une femme prête à tout pour récupérer son homme chez sa maîtresse, le menaçant d'un fusil. La cause des violences conjugales est noble, était-elle la mieux placée pour en être le symbole ? C'est moins évident.

Daniel Grandclément : Je l'ai plainte pour l'enfer que lui a fait subir son mari. Mais elle s'est montrée très dure vis-à-vis de ses enfants qui ont subi la violence de leur père. Sa manière de privilégier l'entreprise familiale – les camions, les transports – m'a paru insupportable.

« Pourquoi vous acharnez-vous sur cette pauvre femme ? » vous a-t-on reproché durant l'enquête. Pourquoi raviver l'affaire Sauvage ?

H.M. : L'emballlement autour de ce fait divers m'a impressionnée. Deux cours d'assises différentes, des jurés différents ont condamné par deux fois Jacqueline Sauvage à la même peine : dix ans. Je me revendique féministe, j'ai publié en 2012 un récit, *Qui a tué Audrey ?*, retraçant l'abominable parcours d'une jeune femme battue puis tuée par son ex-compagnon. Mais il y a, dans le dossier Sauvage, des zones d'ombre. Nous avons voulu rétablir la vérité. Une vérité inaudible à l'époque des comités de soutien : émettre un doute sur le fait qu'elle ait été violentée durant quarante-sept ans, cela revenait à être contre les femmes battues !

D.G. : C'est en cela que l'affaire est intéressante. Parce qu'avec un dossier que les gens connaissent mal un mouvement d'opinion (450 000 signatures) peut faire basculer un président de la République.

Reprenons les faits, quels éléments vous paraissent troublants ?

H.M. : Des doutes ont pesé à chacun des procès. Le laps de temps – trois heures – entre lequel Jacqueline Sauvage dit s'être réveillée et avoir tué son mari. Les Stilnox dont on ne trouve nulle trace dans l'analyse toxicologique. Les trois tirs les yeux fermés, selon elle, ce qui serait « un sacré coup de chance », selon l'expert en balistique.